

Conseil municipal du mercredi 14 novembre 2024 Procès-verbal de la réunion

L'an deux mille vingt-quatre et le 14 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUTERNON, régulièrement convoqué le 06 novembre 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Paul PETITBOUT, maire, dans la salle des mariages.

- **Etaient présents** : Mesdames et Messieurs PETITBOUT Paul, DEGOUTTE Vincent, GAUDARD Gersande, GAUDARD Yves, PAYANT Laurent, SIMON Karen, COUDOUR Thierry, BOUILLER Dominique
- **Étaient absents excusés** Mr BADAUD Michel, qui a donné procuration à Mme SIMON Karen, Mr MICHAUD Cédric.
- **Etaient absente** : VINCENT Pauline
- Monsieur DEGOUTTE Vincent est nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2024.

Le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

DISSOLUTION DU CCAS AU 31 DECEMBRE 2024

. Monsieur le Maire expose que le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) est facultatif dans les communes de moins de 1500 habitants et peut donc être dissous par délibération du Conseil Municipal.

Lorsque le CCAS a été dissous, la commune peut :

- exercer directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS
- transférer tout ou partie de ces attributions au CIAS lorsque la communauté de communes est compétente en la matière

Le Conseil Municipal décide :

- de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2024.
- d'exercer directement cette compétence.
- de transférer le budget du CCAS dans celui de la commune.
- d'en informer les membres du CCAS par courrier.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les membres du Conseil municipal décident d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2024 :

Sou des Ecoles du RPI Grézolles/St Julien d'Oddes/Souternon Année scolaire 2024/2025 19 élèves x 40 €	760 €
Association Activ'age (EHPAD de ST Germain Laval)	120 €
Amicale des Pompiers de Crémeaux	90 €



Mairie

31, place de l'église, 42260 SOUTERNON

Tel : 04 77 65 54 56

Amicale des Pompiers de ST Germain Laval	90 €
Foyer socio-éducatif du collège de St Germain Laval 5 élèves originaires de Souternon X 40 €	200 €
Association USEP	100 €
TOTAL	1360 €

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

. Voirie 2025 :

Une demande de subvention sera faite auprès du CD42 pour la réfection du chemin des 4 hameaux, de la rue du Château et du chemin de chez Batte. Le devis de l'entreprise PONTILLE, d'un montant H.T. de 81 866 € est approuvé par les membres du conseil municipal.

. Enveloppe de solidarité 2025 :

Une demande de subvention au titre de l'enveloppe de solidarité 2025 sera faite auprès du CD42, concernant divers aménagements et acquisitions réalisés au cours de l'année 2024. Le montant de la subvention attendue est de 2128,92 €, soit 60% de la dépense subventionnable de 3 548,20 € H.T.

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes, et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Investissement		Dépenses	Recettes
c/21318	Toilettes publiques	3000,00 €	
c/21313 040	Toilettes publiques		3000,00 €
	TOTAL	3000,00 €	3000,00 €
c/2111 041	Terrain Gaillard	195,00 €	
c/1328 041	Terrain Gaillard		195,00 €
	TOTAL	195,00 €	195,00 €

Le Conseil Municipal vote les décisions modificatives ci-dessus.

AMORTISSEMENT DU FONDS DE CONCOURS VERSE AU SIEL POUR LE PASSAGE EN LED DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Dérogation au principe du prorata temporis pour les subventions d'équipements versées :

Monsieur le Maire rappelle que, par l'intermédiaire du SIEL, le remplacement de l'éclairage public par des LED a été réalisé. La facture, d'un montant de 10 786,51 € a été réglée le 01 août 2024.



La nomenclature M57 indique que l'amortissement des biens concernés commence à la date de paiement de la facture. Mais la collectivité peut déroger à la règle du prorata temporis en soumettant la dépense à un amortissement en année pleine.

Les membres du conseil municipal décident d'amortir la subvention versée au SIEL, d'un montant de 10 786,51 €, en 10 années à compter du 1^{er} janvier 2025.

ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION « PREVOYANCE » PROPOSEE PAR LE CDG42

A compter du 1^{er} janvier 2025, les collectivités ont l'obligation de proposer à leurs agents une assurance Prévoyance, à laquelle ils ne sont pas obligés d'adhérer.

Le Centre de Gestion de la Loire a lancé une consultation et, à l'issue de cette procédure, a souscrit une convention de participation pour le risque prévoyance auprès du groupement RELYENS/INTERIALE pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les collectivités peuvent adhérer à cette convention par délibération de leur assemblée délibérante. Elles doivent également définir le montant de participation financière accordée à chaque agent qui choisira d'adhérer au contrat par le groupement Relyens/Intériale en application de la convention de participation signée avec le CDG42.

Les membres du Conseil Municipal décident

- D'adhérer à la convention pour le risque Prévoyance conclue avec le CDG42 et le groupement Relyens/Intériale avec effet au 1^{er} janvier 2025.
- De verser une participation financière de 10 € bruts par agent et par mois aux fonctionnaires, stagiaires et titulaires, aux agents de droit public et de droit privé en activité ayant souscrit au contrat proposé par le groupement Relyens/Intériale dans le cadre de la convention de participation au CDG42.
- D'autoriser Mr le Maire à signer la convention d'adhésion au contrat groupe protection sociale complémentaire, risque prévoyance du CDG42 selon les modalités définies.
- D'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération.
- D'approuver le paiement au CDG42 d'une contribution annuelle relative aux frais de mise en concurrence, de gestion, de suivi et d'accompagnement, d'un montant de 25 € par an (collectivités de moins de 10 agents).

TRAVAUX REALISES ET EN COURS

- Toilettes publiques : les travaux suivants restent à faire par des entreprises : plomberie, électricité, peinture, raccordement aux réseaux. L'employé communal posera le carrelage et les plinthes.
- La peinture des poteaux à incendie est en cours de réalisation.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

- Ramassage des textiles par Emmaüs : dépôt des vêtements dans le local du cimetière les 16 et 17 novembre 2024.
- Mise en place des illuminations + Marché de Noël le samedi 30 novembre 2024.



Mairie

31, place de l'église, 42260 SOUTERNON

Tel : 04 77 65 54 56

- Fête de Noël de l'école à la salle des fêtes le vendredi 13 décembre 2024.
- Distribution des colis de Noël aux Anciens le samedi 14 décembre 2024.
- Apéritif dinatoire élus/agents le vendredi 20 décembre 2024, salle des mariages.
- Vœux du Maire le dimanche 05 janvier 2024 à la salle des fêtes

QUESTIONS DIVERSES

- Bulletin municipal en cours de préparation.
- Le taillage des haies par l'entreprise CHAMPAGRI n'a pas encore commencé.
- Divers travaux d'entretien et de curage sont à réaliser par l'agent communal.
- Le site internet de la commune est en cours de réalisation avec CAMPAGNOL.

La séance est levée à 22 heures.

